LA PROCÉDURE

Le Conseil Municipal d'Osny a voté le 23 septembre 2021, la révision générale de son Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Le Plan Local d'Urbanisme d'Osny est un document réglementaire d'application à l'échelle communale. Néanmoins, il doit tenir compte de documents supra-communaux (c'est-à-dire les documents qui dépassent l'échelle de la commune) qui «s'imposent» à lui en matière de hiérarchie des normes.

Cette procédure de révision générale s'appuie également sur une concertation préalable menée auprès des osnyssoises, des osnyssois et des acteurs du territoire. Elle se déroulera tout au long des phases d'études du PLU jusqu'au moment de l'arrêt de projet.

Les moyens mis en œuvre doivent permettre aux habitants de s'informer sur l'avancement de la démarche, d'exprimer leur avis sur le projet et de formuler leurs demandes.

DE QUOI SE COMPOSE LE PLU? 6 PIÈCES PRINCIPALES ... Il expose le diagnostic puis l'état initial de l'environnement et explique les choix retenus dans LE RAPPORT DE PRÉSENTATION le projet et justifie les règles d'urbanisme qui en découlent. Le Projet d'Aménagement et de Développement **LE PADD** 2 Durables exprime le projet global de la commune pour Les Orientations d'Aménagement les 10 années à venir. et de Programmation viennent LES OAP compléter le PADD et le règlement 3 pour des secteurs spécifiques à mettre en valeur, à restructurer Le règlement comporte un

LE RÈGLEMENT ÉCRIT

ou à aménager.

les différentes zones et secteurs réglementaires et un document écrit qui fixe, quant à lui, les règles applicables à l'intérieur de chacune de ces zones et secteurs.

LE RÈGLEMENT GRAPHIQUE

Elles comprennent les différents éléments d'informations et de prescriptions générales qui s'appliquent sur le territoire.

4

document graphique (plan

de zonage) qui identifie

Qu'est-ce qu'un Plan Local d'Urbanisme?

Issu de la Loi Solidarité et Renouvellement Urbain, dite Loi SRU, le Plan Local d'Urbanisme est à la fois un document d'orientations stratégiques et politiques et un document fixant des règles précises en matière d'utilisation du sol.

À ce titre, le PLU a une incidence majeure sur l'évolution du territoire, sur la façon dont se construisent les projets avec l'ensemble des acteurs de l'aménagement et du développement et enfin, sur le quotidien de ceux qui vivent et animent le territoire d'Osny.

Il fixe les principaux objectifs de la commune en matière d'urbanisme et d'aménagement et les traduit en règles applicables sur l'intégralité du territoire en déterminant, pour chaque zone et/ou secteur du territoire, les règles de constructibilité et de protection qui devront s'appliquer.

Enfin, c'est un document qui s'impose à tous, particuliers, entreprises, administrations et qui sert de référence à l'instruction des autorisations d'urbanisme : permis de construire, permis d'aménager, déclaration préalable, permis de démolir, etc.

Pourquoi réviser le Plan Local d'Urbanisme ?

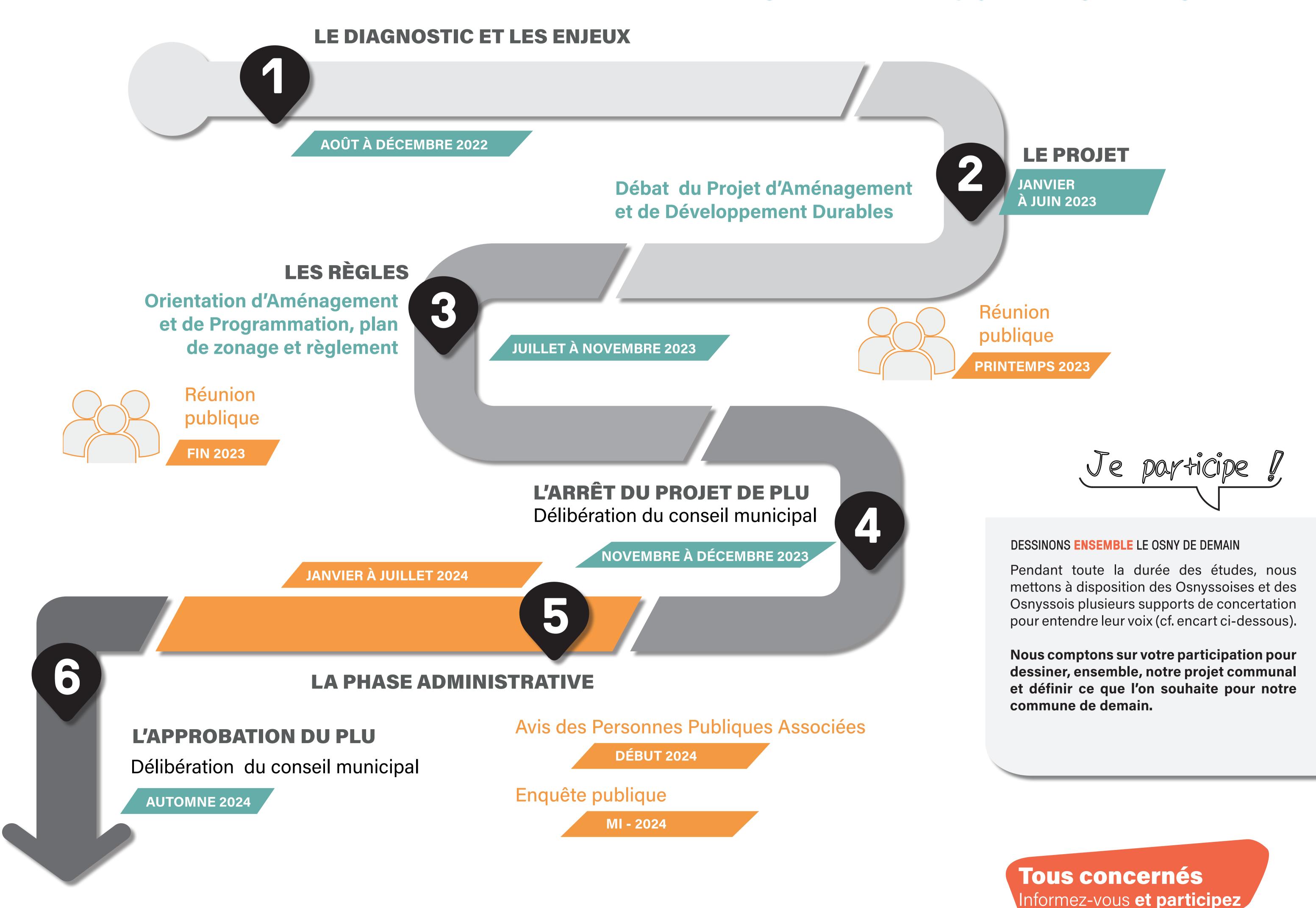
La commune d'Osny a souhaité réviser son Plan Local d'Urbanisme (PLU) approuvé en juin 2019 afin de l'adapter aux enjeux contemporains et au contexte législatif et réglementaire ayant évolué.

Sans être exhaustif, l'équipe municipale entend répondre à d'importants enjeux portés dans la délibération de prescription de la procédure :

- Disposer d'un document d'urbanisme qui prenne en considération les **dernières évolutions législatives et réglementaires** en matière d'aménagement du territoire, d'urbanisme, de développement économique, de développement durable, de protection de l'environnement et de la biodiversité,
- Adapter le règlement écrit et le plan de zonage pour prendre en compte les évolutions de la commune,
- Assurer l'équilibre entre les espaces urbains, agricoles et naturels,
 Redéfinir les secteurs de projet potamment la ZAC de la Demi-Lique
- Redéfinir les secteurs de projet, notamment la ZAC de la Demi-Lieue,
- Intégrer de nouvelles orientations d'aménagement.

CALENDRIER PRÉVISIONNEL DE LA PROCÉDURE

UN TRAVAIL EN 6 GRANDES ÉTAPES ...



- Des articles dans le Inf'0SNY
- Une **exposition publique évolutive** disponible en mairie aux heures et jours ouvrables
- Des réunions publiques aux étapes clefs de la procédure pour échanger et débattre des contenus
- Des publications régulières sur le site internet de la commune pour prendre connaissance du projet depuis chez vous
- Un dossier ainsi qu'un registre de concertation, pour recueillir vos remarques écrites, disponibles en mairie aux heures et jours ouvrables

Vous pouvez également écrire :

par **courrier**: Monsieur le Maire 14 rue William Thornley

95520 Osny

ou par **mail**: urba@ville-osny.fr

